

Règles de communication pré-électorale

Vous trouverez à l'adresse suivante <https://www.amf.asso.fr/documents-elections-municipales-mars-2020-les-regles-la-communication-en-periode-preelectorale-applicables-aux-communes-aux-epci-aux-candidats/39332>, une note réalisée par les services de l'AMF Nationale relative aux règles de communication pré-électorale applicable aux candidats.

Cette note est réservée aux adhérents nationaux